

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le 05 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres  
en exercice : ..... 27  
Membres présents : ..... 23  
Procurations : ..... 4  
Suffrages exprimés : 27  
Votes Pour : ..... 27  
Votes Contre : ..... 0  
Abstentions : ..... 0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusés : Mme Isabelle BERNADET (procuration à Mme Isabelle DEXPERT), Mme Amandine BARBERE (procuration à Mme Sonia CILLARD), M. Laurent SOULARD (procuration à M. Laurent JOUGLENS), Mme Mélanie MANO, (Procuration à Mme Francine CHADEFAUD).

Secrétaire de séance : M. Bernard JOLLYS

N° DE\_2022\_040

**OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022**

Monsieur Francis DELCROS propose au Conseil Municipal d'approuver le projet du budget annexe ASSAINISSEMENT 2022 conformément au document annexé à la présente. La balance générale est équilibrée ainsi qu'il suit tant en dépenses qu'en recettes :

- Section d'exploitation	953 183.09 €
- Section d'investissement	<u>710 950.19 €</u>
<b>Total</b>	<b>1 664 133.28 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Vu, le Code Général des collectivités territoriales et notamment son livre III relatif aux finances communales ;
- Vu, la loi N° 84-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;
- Vu, l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

**APPROUVE** à l'unanimité, le Budget annexe 2022 du service ASSAINISSEMENT arrêté à la somme de :

- **953 183.09 € en section de FONCTIONNEMENT**
- **710 950.19 € en section d'INVESTISSEMENT**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'**unanimité**.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Isabelle DEXPERT

